

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette année une participation financière sur l'achat de ces forfaits en prévente pour les enfants et jeunes domiciliés sur notre commune.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

DÉCIDE de verser une participation financière à l'achat des forfaits saison 2025/2026, en prévente, pour les enfants et jeunes domiciliés sur la commune.

FIXE le montant de cette participation communale par enfant comme suit :

30.00 euros pour les enfants de moins de 6 ans,

40.00 euros pour les enfants de 6 à 15 ans et les jeunes de 16 à 21 ans (sur justificatifs de scolarité),

13.00 euros pour le ski de fond.

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2025

Et ont signé au registre les membres présents.

**La Secrétaire de Séance,
VELAT Jocelyne**



**Le Maire,
GERVAIS André**

